

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**Programme des Nations Unies
pour l'Environnement (PNUE)**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

**DONNEES A PRENDRE EN CONSIDERATION POUR LA FORMULATION
DU PROJET RELATIF A LA GESTION DES DECHETS CONTENANT
LE MERCURE AU BURKINA FASO**

AVRIL 2008

I- DONNEES DE REFERENCE DU BURKINA FASO

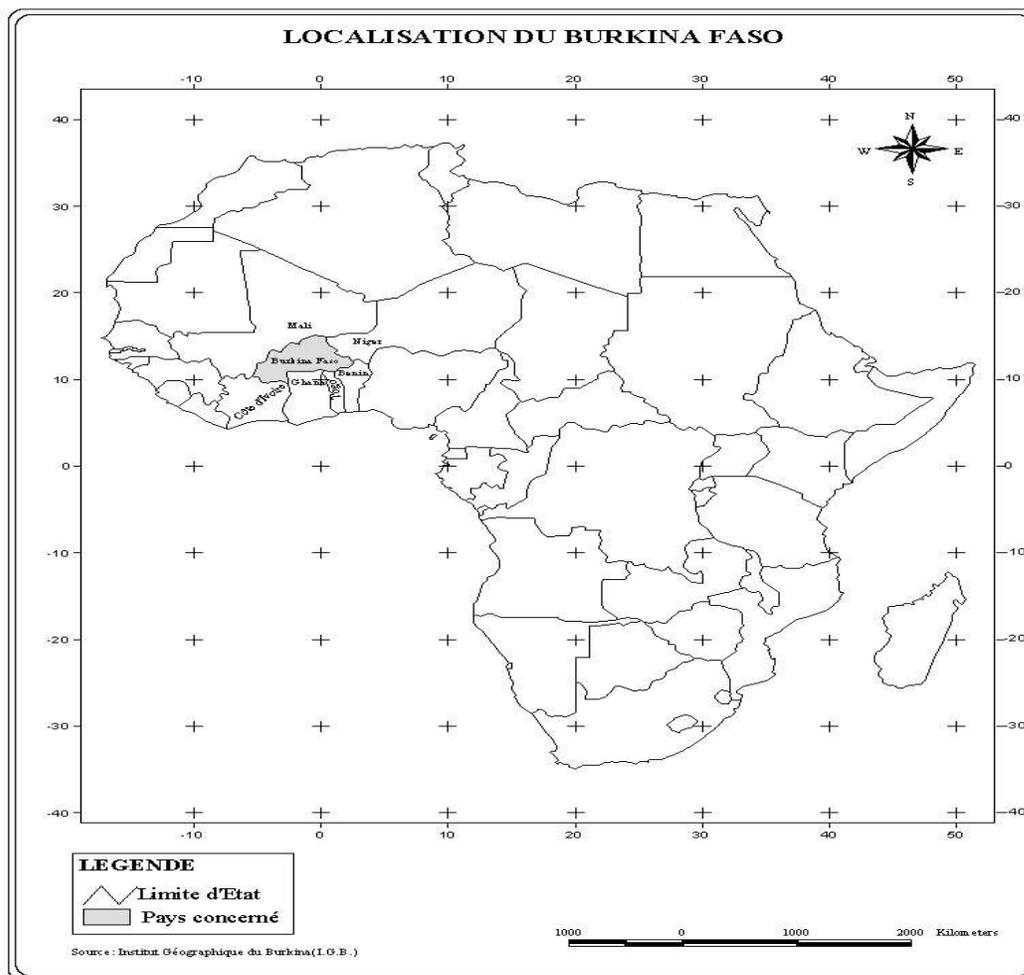
1-1- DESCRIPTIF NATIONAL

1-1-1- Géographie et population

1-1-1-1- Géographie

Le Burkina Faso est un pays enclavé, situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, entre les 9° et 15° de latitude Nord, le 2°30' de longitude Est et le 5°30' de longitude Ouest. Il couvre une superficie de 274 000 km² et fait frontière avec six (6) pays : le Niger à l'Est ; le Mali au Nord et à l'Ouest ; la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin au Sud. La carte ci-après présente la localisation du Burkina Faso.

Fig. 1 : Localisation du Burkina Faso



Le climat du Burkina Faso qui est de type soudano sahélien à deux saisons contrastées :

- une saison humide de mai à septembre, avec, en général, un maximum de précipitations en août ;
- une saison sèche s'étendant en moyenne d'octobre à avril avec une période froide de décembre à février et une période chaude de mars à mai.

On distingue du Nord au Sud, trois (3) zones climatiques :

- la zone sahélienne qui se situe au nord du parallèle 14°N. Elle a une pluviométrie annuelle moyenne inférieure à 600 mm et sa végétation est de type steppe arbustive épineuse avec un tapis herbeux en touffes ;
- la zone nord-soudanienne qui a une pluviométrie annuelle moyenne comprise entre 600 et 900mm. Elle est située entre les parallèles 11°30' et 14°N avec une végétation du type savane arbustive et arborée ;
- la zone sud-soudanienne qui a une pluviométrie annuelle moyenne supérieure à 900mm. Elle est située au sud du parallèle 11°30'N avec une végétation de plusieurs types à savoir les forêts sèches, la savane boisée et les forêts galeries.

Par ailleurs, le climat du Burkina Faso est caractérisé par :

- un rayonnement solaire global de forte intensité avec une nette prédominance des énergies comprises entre 2000 et 2600 joules / cm² / jour (soit 5555KWh/j/m² à 7222 KWh/j/m²), enregistrées de janvier à août dans la moitié nord du pays et de février à juin dans le Sud ;
- une longue durée d'insolation variant de 6 à 11 heures par jour ;
- une prédominance dans les zones sahélienne et soudano-sahélienne des vents d'harmattan frais et secs, chargés de poussières ;
- de très fortes amplitudes thermiques et des températures de l'air élevées dont les moyennes ont connu durant la période 1961-2000 une hausse progressive de 0, 2 à 1,35°C ;
- une pluviométrie relativement faible (400 à 1200 mm/an), irrégulière dans le temps et dans l'espace et en baisse de surcroît depuis ces quarante dernières années ;
- une évapotranspiration potentielle (ETP) très élevée, variant entre 1700 et 2400 mm.

Les principales contraintes pour la mobilisation des ressources en eau sont essentiellement liées :

- au contexte géologique marqué par la prédominance des roches cristallines (environ 82% du territoire) à faibles potentialités en matière d'eaux souterraines ;
- au relief peu marqué avec près de la moitié du pays se situant entre 250 m et 350 m d'altitude (les Atlas Jeune Afrique 1998) et par conséquent, peu favorable à la construction de grands barrages de stockage des eaux de surface ;
- à l'obligation de partager les ressources en eau de surface avec les pays voisins qui reçoivent un écoulement total estimé à 7,5 milliards de m³ par an. Une quantité d'eau de 4,7 milliards de m³ peut être stockée sur le territoire dont principalement 1,7 milliards dans le barrage de Bagré et 2 milliards dans le barrage de la Kompienga (REEB, 2002) ;
- aux conditions climatiques difficiles caractérisées par une faible pluviométrie contre une forte ETP. Cette situation rend temporaire la plupart des lacs dont seulement 30% environ sont pérennes.

Il faut par ailleurs souligner que tous les cours d'eau du pays sont temporaires à l'exception de deux fleuves à savoir le Mouhoun et la Comoé. Les quatre principaux bassins versants du réseau hydrographique du Burkina Faso sont :

- le bassin du Mouhoun qui couvre une superficie de 91 036 km². Il est parcouru par le Poni, la Bougouriba, le Grand-Balé, le Vranso, le Sourou et le Voun Hou ;
- le bassin du Nakambé qui couvre une superficie totale de 81 932 km². Il est parcouru par le Nakambé, le Nazinon, la Pendjari et la Sissili ;
- le bassin de la Comoé qui couvre une superficie totale de 17 590 km². Il est parcouru par les affluents que sont la Léraba et la Comoé ;
- le bassin du Niger qui couvre une superficie totale de 83 442 km². Il est parcouru par les affluents que sont le Béli, le Gorouol, le Dargol, la Faga, la Sirba, la Bonsoaga, le Diamangou, la Tapoa et le Banifing.

1-1-1-2- Population

Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,4% (INSD, RGPH , 1996), la population burkinabé très jeune, a été estimée en 2003 à 12 505 400 habitants dont 52% sont des femmes ; 82,72% de cette population vivent en milieu rural. En cette même année, la densité moyenne de la population est évaluée à 45,6 habitants/km² (IAP/MEDEV, 2004).

1-1-2- Situation politique et économique

1-1-2-1- Situation politique

Le Burkina Faso, anciennement appelé Haute Volta, a accédé à la souveraineté internationale le 5 août 1960 avec Ouagadougou comme capitale politique. Il a connu plusieurs types de régimes (multipartites et parlementaires, d'exception) avant de s'engager dans le processus d'édification d'un Etat de droit à travers la réinstauration du multipartisme. La Constitution du 2 juin 1991 a consacré la naissance de la quatrième République. Le processus de démocratisation s'est poursuivi avec un cycle d'élections présidentielles, législatives et municipales.

La séparation des pouvoirs se présente comme suit :

- le pouvoir législatif assuré par l'Assemblée Nationale qui comprend des députés élus au suffrage universel direct et secret pour cinq ans. L'Assemblée Nationale vote les lois et contrôle l'action du gouvernement ;
- le pouvoir exécutif est dirigé par le Président du Faso. Il est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Il est assisté dans sa mission par un Gouvernement ayant à sa tête le Premier Ministre. Le pouvoir exécutif est chargé d'exécuter les lois ;
- le pouvoir judiciaire indépendant veille au respect des lois et règlements dont ceux sur les libertés individuelles et collectives. Il est constitué au sommet par quatre hautes juridictions autonomes : la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel.

Les organes consultatifs du pouvoir exécutif sont :

- le Conseil Economique et Social (CES) qui est une institution tripartite composée des représentants de l'Etat, de la société civile et du secteur privé. Il donne des avis à l'exécutif ;
- le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) qui veille au respect des règles d'éthique et de déontologie dans l'ensemble des médias ;
- le Médiateur du Faso (MF), qui facilite le règlement des litiges entre l'administration et les administrés.

Les responsables des organes consultatifs du pouvoir exécutif sont nommés par le Président du Faso.

Dans le processus démocratique, la société civile joue un rôle important d'interface entre l'Etat et les citoyens. Les organisations qui composent la société civile sont : les associations et mouvements de droits de l'homme et des consommateurs, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les syndicats et organisations professionnelles, la presse privée, les autorités coutumières et religieuses.

L'organisation politique et administrative du territoire burkinabé très largement influencée par le processus de décentralisation s'est concrétisée par la mise en place de 45 provinces subdivisées en 350 départements devenus des communes rurales, 49 communes urbaines et environ 8000 villages. Les provinces ont été regroupées en 13 régions administratives comme le montre le tableau de l'annexe 1.

La loi portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso a été adoptée en décembre 2004. Elle consacre notamment l'entrée départementale de 302 communes rurales et l'agrandissement des communes urbaines jusqu'aux limites du département dans lequel elles sont situées. Elle permet par conséquent la couverture totale du territoire par les collectivités territoriales (régions, communes urbaines et rurales). Selon cette loi, les collectivités locales participent avec l'Etat à la protection, à la mise en valeur des ressources naturelles de même qu'à l'amélioration du cadre de vie.

1-1-2-2- Situation économique

Les réformes économiques en cours depuis 1991, ont permis d'assainir le cadre macro-économique du pays. A cet effet, les résultats enregistrés au plan économique ont permis d'atteindre un taux moyen de croissance du PIB de 5,5% pour la période 1995-2002 et de ramener le taux d'inflation à 2%. Le taux de croissance du PIB en 2003 était de 8% avec 295,2 \$ US/habitant selon le document du MEDEV (IAP/MEDEV, 2004).

En outre, les résultats obtenus par le pays dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations et de la lutte contre la pauvreté sont encore très insuffisants :

- la zone rurale est le milieu où la pauvreté est sévère. La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages (INSD,EDS,2003) révèle que 52,3% de la population rurale vivent en dessous du seuil absolu de pauvreté) estimé à 82.672 FCFA/personne adulte/an, contre 19,9% de la population urbaine. L'incidence de la pauvreté s'est aggravée aussi bien en milieu rural (de 51% en 1998 à 52,3% en 2003) que sur le plan national (de 45,3% en 1998 à 46,4% en 2003) ;

- la couverture sanitaire demeure insuffisante avec un taux de fréquentation des formations sanitaires par les malades de 39 % (REEB, 2002) ;

- les taux de mortalité sont élevés. Il est de 14,8‰ pour la mortalité globale en 1996 et de 1 84‰ pour la mortalité infanto juvénile. (INSD, EDS, 1996) ;

- l'espérance de vie à la naissance était de 57 ans en 1999 (INSD, EDS, 2003) ;

- le taux brut de scolarisation au primaire est de 52,2% dont 47,3% pour les filles en 2003-2004. Celui de l'alphabétisation est de 32,2% en 2003 (CSLP,

2003) ;

- le sous-emploi et le chômage affectent une partie importante de la population ;

- le taux de chômage est de 18% à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (REEB, 2002) ;

- les taux d'accès à l'eau potable et de latrinisation du reste très faibles sont respectivement de 69,2% et de 33,3% (INSD 2003).

1-1-3- Aperçu des secteurs économiques

L'économie du Burkina Faso est essentiellement basée sur le secteur primaire dominé par l'agriculture. Il est très vulnérable aux aléas climatiques et fortement dépendants de l'extérieur. Celui-ci contribue en effet pour 40,8% à la formation du Produit Intérieur Brut (agriculture 24,3%, élevage 12,8% et 3,7% pour la foresterie et la pêche). Il procure par ailleurs au pays 78,2% de ses recettes d'exportation, dont 64,96% pour le coton (IAP/MEDEV, 2004).

L'agriculture occupe près de 86% de la population active. C'est une agriculture extensive de subsistance basée sur les cultures céréalières et dominée par de petites exploitations familiales de 3 à 6 ha en moyenne.

Les superficies totales emblavées représentent en moyenne plus d'un tiers des superficies des terres à vocation agricole (évaluée à 9 000 000 ha avec environ 233 500 ha de potentiel de terres irrigables). En 2003, les cultures vivrières occupaient 80,52% des superficies emblavées avec une large prédominance du sorgho et du mil (67,95%) tandis que 19,48% des superficies étaient réservés aux cultures de rente essentiellement composées du coton, de l'arachide et du sésame (DGPSA/MAHRH, Statistiques Agricoles, 2004).

Les performances de l'agriculture burkinabé sont limitées par d'importantes contraintes, à savoir :

- la faible pluviométrie,
- la fertilité moyenne des sols,
- la pauvreté des agriculteurs,
- l'accès réduit aux crédits,
- la dégradation des sols suite à l'utilisation incontrôlée des produits chimiques,
- la faible mécanisation des exploitations agricoles,
- l'instabilité et la faiblesse du niveau des prix des produits agricoles.

L'élevage occupe une place significative dans l'économie nationale. Il a contribué pour 13,24% aux recettes d'exportation de 2003 soit le deuxième après le coton (IAP/MEDEV, 2004).

Le secteur secondaire est peu développé. Il occupe seulement 2% de la

population active et contribue pour 16,2% au PIB en 2003. L'exportation de l'or non monétaire se positionne au troisième rang des recettes d'exportation (IAP/MEDEV, 2004).

Le secteur tertiaire participe à 43% au PIB (IAP/MEDEV, 2004).

1-1-4- Vue d'ensemble de l'environnement

Selon le REEB 2002, les changements climatiques et la désertification constituent les préoccupations environnementales majeures du pays à cause de leurs manifestations, leur ampleur et leurs impacts sur les ressources naturelles à savoir la dégradation de la couverture végétale, des sols, des ressources en eau, de l'habitat, de la faune, de la diversité biologique, du cadre de vie et des facteurs climatiques.

En ce qui concerne la dégradation de la végétation, elle est consécutive à l'effet conjugué de l'instabilité du climat, de l'augmentation des pressions démographiques, de l'inadaptation des méthodes d'exploitation des ressources naturelles, et des feux de brousse qui détruisent 30% des formations forestières.

Les aires classées du pays qui constituent avec les forêts protégées les formations forestières, couvrent une superficie estimée à 3 815 000 ha, soit 14% du territoire national réparti en 880.000 ha de forêts classées, 390 000 ha de parcs nationaux et 2 545 000 ha de réserves de faune (MEE, PNAF, 1996). Les forêts protégées constituent l'essentiel des formations forestières du pays (soit 75,20% environ) avec une superficie estimée en 1980 à 11 565 000 ha correspondant à 42% du territoire national (PARKAN, 1986). C'est le domaine autorisé pour l'exercice des activités agro-sylvo-pastorales aux populations.

L'inventaire forestier de 1980 a indiqué que les formations forestières occupaient 52% du territoire national. Elles sont constituées de formations végétales disparates telles que les reliques de forêts denses, les forêts sèches, les savanes boisées, les savanes arbustives, les galeries forestières, etc. Les évaluations des ressources ligneuses effectuées par la FAO (1983), GUINKO (1985), FONTES et GUINKO (1995) ont montré qu'il y a une régression de la superficie et du volume de bois sur pied des formations forestières au

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/reportId=5_10745

